



FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

FORMATIONS ET SERVICES AUX ENTREPRISES

- Formations INTRA ou INTER
- Événementiel : séminaires, échanges entre CE, journées à thème
- Autres prestations



Formation et échanges entre CE

SANARY

14 décembre 2016

Best Western Hotel Soleil & Jardin****



LES NOUVELLES NAO 2016

PROGRAMME

La nouvelle NAO 2016

Les nouvelles règles de la négociation des salaires suite à la loi Rebsamen

- Les thèmes de la NAO
 - les salaires effectifs
 - le temps de travail
 - le partage de la valeur ajoutée (intéressement, participation et épargne salariale)
 - le suivi de la mise en oeuvre des mesures visant à supprimer les écarts de rémunération et les différences de déroulement de la carrière entre les femmes et les hommes.
- Les informations obligatoires fournies par l'employeur

Les étapes de la négociation des salaires

- Invitation des parties
- La première réunion
- Le cours de la négociation
- L'issue de la négociation

Les éléments comptables accessibles impactant les résultats

- L'analyse comparée avec les autres exercices
- Les refacturations inter-entreprises ou groupe
- L'analyse des différentes provisions
- Le partage de la valeur ajoutée

La stratégie de négociation

- Les effets de la NAO de branche
- La représentativité des organisations syndicales
- La cohésion entre les négociateurs
- Les principales règles de négociations

INSCRIPTION VALANT BON DE COMMANDE

NOM DU COMITE D'ENTREPRISE : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Adresse de facturation : _____

Inscriptions	Nom	Prénom	Téléphone	Tarif hébergé 650 €* 520 €**	Tarif non hébergé 520 €**
1 ^{er} participant					
2 ^{ème} participant					
3 ^{ème} participant					
4 ^{ème} participant					
5 ^{ème} participant					
6 ^{ème} participant					
TOTAL					

Rappel du thème : Les nouvelles NAO 2016

(Règlement à joindre avec le bon de commande)

Conditions de réservation : Les inscriptions ne seront effectives qu'à réception du bon de commande dûment daté, tamponné et signé accompagné du règlement.

* Le tarif est calculé sur la base de : d' 1 nuitée en chambre individuelle – 1 petit déjeuner - 1 déjeuner – formation – 2 pauses.

** le tarif est calculé sur la base de : 1 déjeuner – formation – 2 pauses.

La signature de ce bon de commande entraîne l'acceptation sans modification des conditions générales de vente en annexe.

A:

Le :

Nom du signataire :

Qualité du signataire :

Cachet / signature

A retourner à :

CARADYN – 101 Allée de la Sariette
83 160 LA VALETTE DU VAR
Téléphone : 07 60 54 32 90
Mail : christine.berthon@caradyn.fr

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

COMMANDE

Toute commande de formation suppose que le client accepte le contenu du stage qui lui a été communiqué.

CONVENTION DE FORMATION

Une convention de formation standard peut être adressée sur simple demande de la part du client.

CONVOCATIONS

CARADYN ne peut être tenue responsable de la non réception de la convocation quels qu'en soient le ou les destinataires chez le client, notamment en cas d'absence du ou des stagiaires à la formation. Dans le doute, il appartient au client de s'assurer de l'inscription de ses stagiaires et de leur présence à la formation.

RIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Nos prix sont établis en nets. La facture est adressée directement au client avant exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation sous réserve qu'un bon de commande de la part de cet organisme soit adressé à CARADYN 1 mois avant le début de la prestation.

Cette disposition ne dispense pas le client d'adresser un bon de commande à CARADYN. En cas de non règlement par l'organisme de gestion des fonds de formation du client, quelle qu'en soit la cause, la facture devient exigible auprès du client. Tout stage commencé est considéré comme dû dans son intégralité

REGLEMENT

Le règlement des factures peut s'effectuer :

- par chèque
- par virement bancaire

RIB : BNP PARIBAS

IBAN : FR76 3000 4019 4300 0100 1995 459

BIC : BNPAFRPPGRE

CARADYN

ANNULATION, ABSENCE, REPORT D'INSCRIPTION

Toute annulation d'inscription doit être signalée par téléphone et confirmée par écrit.

Un remboursement ou un report seront possibles que si l'annulation nous parvient au moins 30 jours avant la date du stage. Passé ce délai, aucun remboursement ni report ne pourra être exigés. Pour les annulations à moins de 15 jours avant la date du stage les frais de réservation des chambres vous seront refacturés. En cas d'absence du stagiaire, la prestation commandée sera facturée en totalité.

ANNULATION D'UN STAGE

CARADYN se réserve la possibilité d'annuler tout stage en cas de manque de participants de problème technique et cas de force majeure. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus avant le début du stage et leur inscription automatiquement reportée à la session suivante.